

RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION

1 Le tableau 1 suivant fournit les taux de rendement sur la base de tarification
 2 pour les années historiques 2001 et 2002, pour l'année de base 2003 et l'année
 3 témoin projetée 2004 qui résultent de la décision de la Régie et des
 4 modifications et corrections que cette dernière a demandé d'y apporter.

5

RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION DU DISTRIBUTEUR				
	Années historiques		Année de base	Année témoin
	2001	2002	2003	2004
Taux pondéré de la dette	6,498%	5,801%	5,341%	5,112%
Taux moyen de la dette	9,997%	8,925%	8,217%	7,865%
Structure de capital autorisée	65%	65%	65%	65%
Taux pondéré de l'avoir propre	3,292%	3,292%	3,049%	3,049%
Taux de rendement autorisé	9,405%	9,405%	8,712%	8,712%
Structure de capital autorisée	35%	35%	35%	35%
Rendement sur la base de tarification	9,790%	9,093%	8,390%	8,161%

6

7 Sur ces bases, le Distributeur demande donc à la Régie d'approuver le taux de
 8 8,161 % comme taux de rendement sur la base de tarification pour l'année
 9 témoin projetée 2004.